



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Stanstead-Est,

QUE lors de la séance régulière du 13 janvier 2025, le conseil municipal de la municipalité de Stanstead-Est a adopté le règlement numéro 2025-01 déterminant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025 et pour fixer les conditions de perception.

QUE l'original dudit règlement est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal de l'Hôtel de ville situé au 7015, route 143, à Stanstead-Est, où il peut être consulté durant les heures d'affaires ;

QUE le règlement numéro 2025-01 entre en vigueur immédiatement.

DONNÉ À STANSTEAD-EST, ce 15e jour du mois janvier 2025.

ÉTIENNE LOIGNON-BUTEAU
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Étienne Loignon-Buteau, résidant à Sherbrooke, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Stanstead-Est, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public ci-dessus aux deux endroits déterminés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15e jour du mois janvier 2025.

Étienne Loignon-Buteau
Greffier-trésorier

RE : ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2025-01